

Convention européenne des droits de l'homme

Par **Leopoldine3**, le **07/04/2019** à **01:13**

Bonjour,

Ma question témoigne certainement d'un niveau des plus bas en la matière. Je préfère vous prévenir.

Pourquoi a-t-on créé la convention européenne des droits de l'homme?

Par **Dolph13**, le **07/04/2019** à **03:52**

Bonjour Léopoldine3

Votre question est tout à fait intéressante car c'est vrai qu'elle est peu évoquée, que ce soit dans les médias ou dans le milieu scolaire.

La raison est très simple :

- En 1945, on sort de la guerre
- Dans la foulée, on signe le traité mettant en place l'ONU et celle-ci met en place une déclaration de droits fondamentaux en 1947
- En s'inspirant de la déclaration des droits fondamentaux de l'ONU et pour savoir ce qu'allait devenir l'Allemagne (on entre dans la guerre froide) on signe le traité de Londres en 1949.

Son objectif est de mettre en place le Conseil de l'Europe, qui regroupe 47 Etats européens au sens large (c'est à dire tous sauf la Biélorussie), afin d'améliorer les relations entre les Etats membres et garantir la paix.

Au sein du Conseil de l'Europe, plusieurs conventions ont été élaborées. Parmi celle-ci, on retrouve la convention européenne des droits de l'homme, dont l'objectif est de garantir les droits fondamentaux (droit à la vie, droit à l'éducation, droit à la liberté d'expression, droit à la vie privée, interdiction de la peine de mort, de l'esclavage, de la torture...)

Lorsqu'un Etat n'applique pas un article de la convention, la Cour européenne des droits de l'homme (qui siège à Strasbourg) condamne l'Etat et l'invite à modifier sa législation. La plupart des Etats jouent le jeu.

Attention, il ne faut pas confondre Conseil de l'Europe et Union Européenne. Dans le premier cas, on garantit les droits et libertés fondamentales. On est alors dans un contexte juridique. Dans le second cas, il s'agit plutôt d'améliorer les échanges économiques et politiques entre

les Etats (même si l'UE reconnaît des droits sans son traité).

Je pense avoir répondu à votre question ;)

Par **Leopoldine3**, le **07/04/2019** à **23:10**

Merci, Dolph13, pour la qualité de votre réponse. Oui, vous avez précisément répondu à ma question. Je viens de gagner énormément de temps grâce à vous.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Par **Dolph13**, le **08/04/2019** à **09:34**

Pas de soucis, bonne continuation à vous :)